

## **PRESENTATION**

### **Recherche en didactique du français spécialisé : importance du renouvellement de l'enseignement/apprentissage en milieu universitaire**

**Carmen-Stefania STOEAN**

*Le projet de recherche visant « l'harmonisation du processus d'enseignement / apprentissage du français économique avec les principes du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECRL) » a été élaboré par une équipe d'enseignants –chercheurs de la Chaire de Langues Romanes et de Communication en Affaires de l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest et financé par le Conseil National de la Recherche Scientifique dans l'Enseignement Supérieur de Roumanie. Ce projet [9] fait partie d'un programme de recherches prioritaires concernant, entre autres, l'élaboration de politiques linguistiques éducatives pour l'enseignement /apprentissage des langues maternelles et étrangères.*

*La nécessité de ce projet découle de l'état des lieux de l'enseignement / apprentissage des langues vivantes dans l'espace européen et sur le plan national.*

*Dans l'espace européen*

*a. **La politique linguistique du Conseil de l'Europe**, soutenue par le CECRL et par le Portfolio européen pour les langues, a un écho significatif dans de nombreux pays européens, l'amélioration de la qualité dans le domaine des langues vivantes faisant l'objet de maints débats, réflexions, mesures et actions convergents dont les résultats sont mis à la disposition des professionnels du domaine par différentes voies.[9] Le CECRL s'impose comme le modèle dynamique auquel se rapporte le processus d'enseignement / apprentissage et en fonction duquel on établit ses paramètres, issu de la nécessité de coopération et de coordination constantes des politiques nationales dans le domaine de l'enseignement en général et de l'enseignement des langues étrangères en particulier.*

*b. **La généralisation**, d'un côté, de l'utilisation de documents institutionnels, pédagogiques et didactiques élaborés à l'intention des concepteurs, des praticiens et des bénéficiaires du processus d'enseignement/apprentissage du français et, d'un autre côté, de la nouvelle structure licence-master-doctorat oriente vers une harmonisation des démarches enseignantes au niveau de l'enseignement supérieur.*

*Sur le plan national :*

*a. **La demande du marché du travail**. L'utilisation du français ne constitue plus une exigence, même pour les entreprises françaises ou franco-roumaines, très nombreuses en Roumanie. Cependant, sa connaissance s'impose pour accéder à un poste dans une entreprise de ce genre. Faute d'une politique linguistique d'entreprise propre, la formation des employés en matière de langue(s) étrangère(s) se fait, dans la plupart des cas, au fur et à mesure que le besoin s'en présente. Par contre, les diplômés d'universités deviennent individuellement conscients de la nécessité de connaître une langue étrangère (le français éventuellement).*

*b. **Les mobilités**, de toutes sortes, des étudiants et le système des équivalences des diplômes imposent un niveau élevé de connaissance du français professionnel qui assure les compétences nécessaires pour une communication professionnelle efficace.*

*c. **Le nombre d'heures** imparti sur l'horizontale (56h/an) mais aussi sur la verticale (une à deux années d'études maximum) rend très difficile sinon impossible le développement d'habiletés et de compétences au niveau prévu par le CECRL ainsi qu'une éventuelle validation européenne des acquis.*

***L'évaluation** de l'activité didactique faite tant par les enseignants que par les étudiants, l'analyse des documents institutionnels (plans d'enseignement, programmes d'études, manuels), la comparaison avec les méthodes et les manuels français, pour le français économique, les enquêtes auprès des bénéficiaires de l'enseignement dispensé ont mis en évidence les points faibles de la conception de l'enseignement / apprentissage:*

a. **les rapports** entre les contenus enseignés (thématique, linguistique, pragmatique), la corrélation et la progression des savoirs visaient en premier lieu le lexique spécialisé et les documents écrits de la communication interne et externe envisagés comme texte et non pas comme types de discours.

b. **les techniques de classe** étaient orientées surtout vers le développement des compétences de compréhension / production écrites et moins vers celui des compétences orales (compréhension, production, interaction).

Pour nous, **l'harmonisation** représente l'adaptation des principes du CECRL –qui vise l'apprentissage/enseignement du français général – aux exigences de l'apprentissage /enseignement du français économique, en particulier du français des affaires. L'exigence fondamentale est d'enseigner /apprendre le français qui véhicule la communication professionnelle dans le domaine économique. Par **communication professionnelle**, nous entendons l'ensemble des activités communicatives qui exigent des savoirs, savoir-faire et savoir-être dont la maîtrise rend les utilisateurs capables de communiquer de façon efficace dans un contexte professionnel déterminé.

Pour répondre à cette exigence, **il faut envisager une autre construction de la démarche enseignante**, appuyée sur la **hiérarchisation des compétences** et sur le développement de **compétences partielles**.

Un autre élément de l'adaptation sera **la priorité accordée à l'étude des types de discours propres à la communication professionnelle dans le domaine des affaires**. Cela entraînera un autre type d'approche dans l'étude des textes de spécialité. Cette adaptation au niveau de l'action pratique est sous-tendue par une adaptation au niveau du cadre théorique.

**L'activité de recherche** a été engagée dans plusieurs directions suivant l'objet d'étude – l'enseignement /apprentissage du français économique en milieu universitaire- et les objectifs à atteindre - l'harmonisation curriculaire avec les principes du CECRL et, par voie de conséquence, l'amélioration du processus d'enseignement / apprentissage.[10 :1]. La logique du travail de recherche et la complexité des activités exigées par l'atteinte des objectifs ont présidé à la répartition de ces derniers sur les trois années imparties (2005-2007) en observant un parcours constitué de plusieurs étapes qui ont visé :

-la recherche documentaire destinée à la constitution de la bibliographie adéquate aux objectifs du projet,

-l'établissement des critères présidant au choix de la méthode de recherche, des fondements théoriques et des stratégies à suivre durant la recherche,

-la recherche de terrain pour l'établissement des objectifs généraux et spécifiques concernant l'apprentissage, l'enseignement, l'évaluation et l' (auto)évaluation en rapport avec les besoins réels du public visé,

- l'établissement des compétences professionnelles et interculturelles nécessaires au développement de la capacité à communiquer en milieu économique,

- la définition des contenus et des types de progression propres à l'enseignement/apprentissage du français économique en vue de la reconnaissance réciproque des qualifications obtenues dans des contextes d'enseignement/apprentissage différents pour une meilleure mobilité des spécialistes en économie,

- l'établissement des descripteurs de compétences correspondants aux types préférentiels de compétences sélectionnés,

- le choix des options méthodologiques, générales et spécifiques, concernant l'enseignement/apprentissage du français économique,

- l'évaluation dans le sens défini par le Conseil de l'Europe dans le CECRL, comme mise en application des compétences générales et spécifiques requises par le français économique en observant les principes de validité, fiabilité et faisabilité de l'évaluation,

- la sélection et l'élaboration du matériel didactique adéquat aux objectifs à atteindre proposés.

Par leurs objectifs, les deux programmes - l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'Espace européen de la recherche scientifique- ont déterminé des priorités et des directions d'action pour l'enseignement /apprentissage des langues vivantes qui mènent à l'adéquation du niveau de formation des jeunes et des adultes au contexte socio-économique, professionnel et politique complexe et soumis à des changements continus d'une Europe unie et qui permettent une plus grande mobilité professionnelle. De la nécessité d'élaborer des systèmes d'enseignement nationaux comparables et compatibles dans l'espace européen découle l'obligation d'adapter le processus d'enseignement/apprentissage de toute discipline, les langues vivantes y comprises, aux critères de valeur (d'évaluation et

de validation) reconnus dans cet espace. **La promotion de la dimension européenne** de l'étude des langues vivantes moyennant des changements du contenu des plans et des programmes d'étude, des méthodes et techniques utilisées ainsi que des techniques d'évaluation des acquisitions des savoirs, s'impose par le rôle même que la connaissance des langues est appelée à jouer dans le processus d'édification de l'Europe unie : « .....c'est seulement par une meilleure connaissance des langues vivantes que l'on parviendra à faciliter la communication et les échanges entre Européens de langue maternelle différente et, partant, à favoriser la mobilité, la compréhension réciproque et la coopération en Europe et à éliminer les préjugés et la discrimination. »[3]

Les directions prioritaires de **la politique linguistique européenne** constituent **le point de départ de plusieurs documents**[ 1, 2, 3, 4, 5] et ont été présentés dans **Le Livre Blanc** [5], élaboré par la Direction d'Education et de Culture de la Commission Européenne. **L'une de ces directions prioritaires** est la nécessité pour chaque jeune européen de maîtriser deux, et à l'avenir, trois langues communautaires en sus de sa langue maternelle, **le plurilinguisme** étant, d'un côté constitutif de la société cognitive, celle du troisième millénaire, dans laquelle les jeunes d'aujourd'hui vivront et à laquelle ils s'intégreront socialement et professionnellement et représentant, d'un autre côté une condition sine qua non pour pouvoir profiter des possibilités assurées par cette société. En même temps, le plurilinguisme est un critère de validation du statut de citoyen européen et une porte d'accès sur le marché européen du travail. Le développement du plurilinguisme est la réponse aux défis du troisième millénaire dont l'accomplissement d'une nouvelle révolution industrielle, la croissance du volume des connaissances scientifiques et l'accélération du progrès technologique ainsi que la mondialisation de l'économie mais aussi des connaissances influenceront de façon décisive les caractéristiques du système éducatif et d'enseignement.

Ces aspects justifient la politique du conseil de l'Europe de soutien de la diversité linguistique dans les systèmes éducatifs et dans toutes les formes d'enseignement continu ainsi que de l'élaboration des politiques linguistiques de chaque pays européen et l'évaluation des compétences interculturelles. En même temps, le principe du plurilinguisme assure la valorisation des langues nationales des Etats membres de l'Union Européenne et soutient leur utilisation comme moyen de communication dans les domaines économique et culturel prioritaires pour le pays considéré. Dans ces circonstances, la politique linguistique promue par chaque Etat membre pour la connaissance et le rayonnement de la langue nationale comme langue étrangère acquiert une importance accrue pour le processus d'enseignement/apprentissage de cette langue-là, organisé et déployé au-delà des frontières de l'Etat en question.

**Une deuxième direction prioritaire** est la **revalorisation de la culture générale** comme outil de compréhension de l'altérité et passage vers l'acquisition de nouvelles connaissances techniques. La culture générale doit représenter le cadre où pourront s'inscrire plus facilement les connaissances de spécialité nécessaires à un moment ou autre de la vie de l'individu. Dans ce contexte, l'harmonisation du processus d'enseignement/apprentissage des langues étrangères dans le système d'enseignement roumain avec les principes du CECRL représente l'un des facteurs déterminants dans le processus d'intégration de notre pays dans les structures européennes. Notre projet de recherche trouve son fondement et sa justification dans le contexte européen évoqué mais pas seulement.

**Traditionnellement**, l'enseignement roumain a toujours prêté une attention particulière à l'appropriation d'une culture générale qui assure l'accès à et aussi le contact médiatisé ou direct avec d'autres civilisations. Sans perdre sa spécificité nationale, la culture roumaine a toujours été fortement influencée par la culture occidentale et tout particulièrement par celle française. A son tour, elle a exercé son influence sur cette dernière grâce aux créations des artistes, des gens de lettres et des scientifiques roumains qui ont choisi de vivre et de créer au-delà des frontières nationales roumaines. L'intégration européenne par la culture et la civilisation ne constitue pas une nouveauté pour la société roumaine. La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères, le français surtout pour une longue période historique, a représenté pour les Roumains non seulement l'acquisition d'un instrument de travail nécessaire au développement intellectuel mais aussi une condition sine qua non de la poursuite des études à l'étranger. Les politiques développées à l'intention du système éducatif et d'enseignement roumains se sont inspirées des systèmes similaires de l'Europe occidentale. Le processus actuel d'intégration européenne par l'éducation, l'enseignement et la culture trouve dans la tradition de l'enseignement et de la culture roumains des racines qu'on ne peut pas ignorer. La Roumanie a manifesté dès le début son intérêt pour la construction

linguistique européenne et pour l'harmonisation de son système d'enseignement avec les systèmes européens. C'est pourquoi notre projet de recherche suit la tendance novatrice de l'enseignement roumain et les démarches innovatrices de la didactique du FLE, à l'œuvre aux plans international et national. Notre recherche est importante au point de vue scientifique aussi.

Sur le plan de **la recherche fondamentale**, elle :

- contribue à l'approche critique des théories développées dans les domaines de connaissance directement impliqués dans la construction de modèles d'enseignement des langues étrangères( du français en tout premier lieu) : linguistique, socio- et psycholinguistique, pédagogie, psychologie, didactique, etc.,
- détermine une analyse des théories de l'apprentissage et des principes de la pédagogie par objectifs en vue de la centration du processus d'enseignement et d'évaluation sur le bénéficiaire direct ( l'étudiant dans notre cas) et du développement, à l'avenir, de modèles d'apprentissage et d'autoévaluation,
- met en évidence l'immanence de l'approche inter- et transdisciplinaire du processus d'enseignement /apprentissage pour l'élaboration des plans et des programmes d'étude,
- souligne la nécessité d'une formation interdisciplinaire des enseignants de langue à côté d'une très bonne connaissance de la langue enseignée,
- insiste sur l'approche interculturelle, intra et intercommunautaire des faits de langue dans l'enseignement du français spécialisé.

Sur le plan de **la recherche appliquée** :

- toute la recherche s'est appuyée sur des expérimentations, lors des cours et des travaux dirigés, concernant les options de l'équipe de recherche par rapport aux objectifs généraux et spécifiques de l'enseignement/apprentissage, à l'établissement des contenus, au choix des techniques de classe et des formes d'évaluation et d'autoévaluation,
- les plans et les programmes d'étude pour le français économique sont élaborés sur la base des résultats de la recherche et améliorés en fonction du feed-back, motivationnel, du bénéficiaire par rapport à la démarche didactique et aux résultats de l'évaluation,
- les expérimentations et les améliorations imposées par ce feed-back contribuent à la conception d'un modèle d'apprentissage suffisamment souple et offrant constitué des éléments opérationnels qui peuvent rendre plus faciles l'apprentissage et l'autoévaluation et qui peuvent être utilisés indépendamment du milieu institutionnel pour l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine,
- l'application des résultats de la recherche contribuera directement à changer les mentalités des enseignants et des étudiants concernant le processus didactique et à faire des derniers des participants directs, ayant un pouvoir de décision, à la conception et à l'élaboration des outils de travail nécessaires dans le processus d'enseignement/apprentissage, au choix des objectifs et des contenus.

## Références

1. Conseil de la coopération culturelle, Comité de l'éducation –*Cadre européen commun de référence pour les langues :apprendre enseigner, évaluer*, Division des langues vivantes, Strasbourg, 2001
2. Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques- *Le Portfolio européen des langues*, Strasbourg,2000
3. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres – *Recommandation R(82)18*
4. Commission européenne – *Plan d'action sur l'apprentissage des langues*, Strasbourg, 2004
5. Commission européenne, Division d'Education et de Culture – *Le livre blanc sur l'éducation et la formation : enseigner et apprendre – vers la société cognitive*
6. Cunișă A. et al. – *Predarea și învățarea limbilor străineîn România în perspectivă europeană*, Editura Alternative, București, 1997
7. Ivanciu, N., 2006 a – *Recherches sur la détermination des types préférentiels de compétences et des contenus, nécessaires aux situations de communications professionnelles en milieu économique* - rapport de recherches au projet CNCSIS, code A1132, thème no.20, Bucarest, non-publié
8. Ivanciu, N., 2006 b – *Synthèse du rapport de recherche* au projet CNCSIS, code A1132, thème no . 20, Bucarest non-publié

9. Stoean C. *et alii*, 2005 - *Descriptif du projet de recherche sur l'harmonisation du processus d'enseignement /apprentissage du français économique avec les principes du CECRL*, code CNCSIS A1132, dossier de candidature, Bucarest, non publié
10. Velicu A *et alii*, 2005 – *Recherches pour la sélection des sources documentaires et le choix des fondements théoriques et des stratégies de la recherche sur l'harmonisation du processus d'enseignement apprentissage du français économique avec le CECRL*, thème no. 14, code CNCSIS A1132, Bucarest, non-publié

